

Titre du projet : L'évaluation de la programmation de Développement et du Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du MAECD au Soudan du Sud

A) MODIFICATION N^o 1 À L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AOI) :

S/O

B) QUESTIONS ET RÉPONSES :

| No. | Questions | Answers |
|-----|--|---|
| 1 | <p>Comment devons-nous procéder pour obtenir les attestations de sécurité requises? Par le passé, il semble que les attestations de sécurité étaient fournies automatiquement après l'attribution du marché, mais cette politique semble avoir changé.</p> <p>À cette étape du processus, nous essayons d'évaluer notre admissibilité pour obtenir les attestations de sécurité nécessaires, comme le précise la section 13.1c) de la fiche de renseignements spécifiques. Plus précisément, nous vous saurions gré de nous orienter relativement aux étapes à suivre pour que notre entreprise fasse une demande d'attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) auprès de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC et que les membres de notre équipe proposée obtiennent la COTE DE FIABILITÉ.</p> | <p><i>Veillez lire la section 13.1c) de la fiche de renseignements spécifiques pour obtenir des détails sur la manière d'obtenir les attestations de sécurité requises. Pour obtenir d'autres renseignements sur l'obtention des attestations de sécurité nécessaires, veuillez visiter le site Web suivant : http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/index-fra.html.</i></p> |
| 2 | <p>Que recommanderiez-vous à une équipe de consultants mixtes de Canadiens et de Sud-Soudanais? Avons-nous besoin d'attestations de sécurité individuelles ou est-il possible pour l'entreprise de les obtenir pour tous les consultants?</p> | <p><i>Veillez lire la section 13.1c) de la fiche de renseignements spécifiques pour obtenir des détails sur la manière d'obtenir les attestations de sécurité appropriées pour ceux qui ont en besoin. Il est à noter que certains employés (p. ex. les ressources locales) n'auront peut-être pas accès à des dossiers et à des documents Protégé B; dans un tel cas, ils n'auront pas à obtenir une attestation de sécurité de fiabilité. De plus, veuillez consulter la question 6) plus bas pour obtenir des détails sur les attestations de sécurité pour les non-Canadiens.</i></p> |
| 3 | <p>Veillez nous fournir la liste des États fragiles et/ou touchés par un conflit qui seront utilisés pour l'évaluation de la proposition, en gardant à l'esprit que la composition de la liste a changé au cours</p> | <p><i>La liste suivante sera utilisée pour l'évaluation des propositions, en tenant compte de tous les pays jusqu'à la fin de High Warning (rang 1 à 109 pour 2014): http://fsi.fundforpeace.org/ S'il vous plaît être</i></p> |

| | | |
|---|--|---|
| | <p>des plus de vingt dernières années. Pourriez-vous nous dire si le Pakistan et le Sri Lanka seront pris en compte aux fins de cette proposition?</p> | <p><i>conscient que la liste est mise à jour sur une base annuelle , et les listes des années précédentes peut être consultée sur le coin supérieur droit de la page ci-dessus. Pour 2014 la liste se termine au rang 109 Suriname, pour 2013 au rang 108 Namibie, pour 2012 au rang 107 Paraguay/Kazakhstan, pour 2011 au rang 108 Tunisie, pour 2010 au rang 108 Micronésie.</i></p> <p><i>Par conséquent , si vous vous référez à une expérience de travail d'un individu dans un état fragile et / ou touchés par un conflit , entre 2010-2014 pour répondre au critère obligatoire M3.3, nous allons vérifier la liste pour chacun de ces cinq années afin de s'assurer que ce pays était dans cette liste au long de ces cinq années.</i></p> |
| 4 | <p>Une explication détaillée quant à la manière dont le nombre d'années pour le critère M3.3 sera quantifié est essentielle puisqu'il s'agit d'un critère d'évaluation obligatoire; l'unité de mesure (mois/jours) et le nombre minimum d'unités requises par année serait nécessaire. De plus, les dates de début et de fin des emplois et projets pourraient-elles être utilisées pour calculer l'expérience admissible, ou ne sert-on que du niveau de travail facturé comme fondement des calculs? Par exemple, combien d'années d'expérience un membre d'équipe proposé se verrait-il attribué s'il a travaillé cinq années civiles dans un pays admissible pour une aide humanitaire internationale dans un poste de haute direction avec des responsabilités de supervision de la mise en œuvre du programme, de la prestation et de la mobilisation d'une assistance technique et de l'élaboration et de la gestion d'évaluations de projets? Ou combien d'années d'expérience un membre de l'équipe proposée se verrait-il crédité s'il avait mené des évaluations de projets dans des pays admissibles pendant 10 ans, mais que le niveau d'effort au total ne dépassait pas 60 mois, soit 1 200 jours de frais facturables?</p> | <p><i>Veillez vous référer à la définition à la page 77 de la DDP, dans la section 5, critères d'évaluation, définitions pertinentes, I. «Année d'expérience » : minimum de 150 jours constituant une expérience de travail au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs. » Les soumissionnaires doivent clairement énoncer la durée d'emploi pour chaque affectation (en utilisant les dates de début et de fin des emplois et projets) lorsqu'ils remplissent la section sur les antécédents professionnels (TECH-6A), en tenant compte du fait qu'une année représente au moins 150 jours de travail. Pour le premier exemple , l'individu serait crédité de 5 ans, pour le deuxième exemple , huit années (1200 jours / 150 jours)</i></p> |
| 5 | <p>Le chef de l'équipe d'évaluation ainsi que les trois autres évaluateurs (spécialistes sectoriels) doivent-ils être Canadiens?</p> | <p><i>Il s'agit d'un appel d'offres international (AOI), le chef de l'équipe ainsi que les autres employés n'ont donc pas à être Canadiens.</i></p> |
| 6 | <p>En ce qui concerne la fiche de renseignements spécifiques, section 13.1c), je comprends que le chef de</p> | <p><i>Veillez lire la section 13.1c) de la fiche de renseignements spécifiques pour bien comprendre comment obtenir les attestations</i></p> |

| | |
|---|--|
| <p>l'équipe d'évaluation et les trois évaluateurs des secteurs doivent avoir au moins une attestation de sécurité de fiabilité valide. Si nous embauchons un consultant de l'extérieur du Canada, il n'aurait pas cette attestation de sécurité. Est-ce permis?</p> | <p><i>de sécurité pertinentes et qui en a besoin. Il est à noter que certains employés (p. ex. les ressources locales) n'auront peut-être pas besoin d'avoir accès aux dossiers et aux documents Protégé B. Dans un tel cas, ils n'auront pas besoin de fournir de preuve de l'attestation de sécurité au niveau de fiabilité. Il est également possible pour des non-Canadiens résidant au Canada d'obtenir une cote de fiabilité. En ce qui concerne les non-Canadiens à l'extérieur du Canada, il y a une liste d'environ 14 pays avec lesquels le Canada a un protocole d'entente relativement aux attestations de sécurité, c'est-à-dire que le Canada accepte les attestations de sécurité de ces pays comme étant équivalentes aux siennes. La liste est offerte ici: (http://iss-ssi.pwgsc-tpsgc.gc.ca/gvrnmnt/risi-iisr-fra.html).</i></p> <p><i>Pour les soumissionnaires qui ne sont pas en mesure d'obtenir l'attestation de sécurité requise, voici ce qui est énoncé à la section 13.1c) de la fiche de renseignements spécifiques de la DDP :</i></p> <p><i><u>« S'il ne peut obtenir cette attestation, le soumissionnaire doit s'abstenir de prendre connaissance de renseignements PROTÉGÉS et consentir à ce que le MAECD procède à diverses vérifications afin de déterminer s'il peut, du point de vue de la sécurité, avoir accès à des renseignements et à des biens PROTÉGÉS. »</u></i></p> <p><i>Et en ce qui concerne l'exigence de sécurité du personnel :</i></p> <p><i><u>« Si une personne ne peut obtenir cette cote, elle doit se conformer aux exigences et consentir à ce que le MAECD procède à diverses vérifications afin de déterminer sa fiabilité. »</u></i></p> <p><i>En d'autres mots, si le soumissionnaire ou toute ressource de son personnel n'est pas en mesure d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire, le soumissionnaire et son personnel doivent consentir aux vérifications et aux évaluations du MAECD pour déterminer la cote de sécurité qui leur sera donnée.</i></p> |
|---|--|

| | | |
|----|---|--|
| | | |
| 7 | <p>Dans la DDP, un certain nombre de types différents d'assurances qui sont exigées du consultant. Ces types d'assurance doivent-ils être en place dans le cadre de la présentation, ou peut-on s'en charger après l'attribution du marché?</p> <p>La section 13.1c) de la DDP indique que les soumissionnaires doivent détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) et que les membres de l'équipe doivent posséder une cote de fiabilité valide. Pouvez-vous nous confirmer s'il est obligatoire d'avoir obtenu cette attestation de sécurité au moment de présenter la soumission, ou s'il est possible de la demander tout juste avant l'attribution du marché?</p> | <p><i>Comme l'indique la DDP pour l'appel d'offres international, les exigences d'assurance et les exigences de sécurité sont des conditions d'attribution du marché, mais non une exigence obligatoire pour la présentation de la soumission.</i></p> |
| 8 | <p>Je me demandais également s'il serait possible de recevoir les formulaires (TECH-1 à TECH-6) en format Word?</p> | <p><i>Les formulaires TECH en format Word ont été ajoutés à l'Addenda 1 et il est maintenant possible de les télécharger pour tous ceux qui le souhaitent.</i></p> |
| 9 | <p>En vertu de l'article 9. Proposition technique – Formulaire à fournir obligatoirement, sous-section 9.1 (TECH-1 Signé), la DDP mentionne "Si le soumissionnaire est un consortium ou une coentreprise, chaque membre du consortium ou de la coentreprise doit fournir un formulaire TECH-1 signé. Il est demandé aux soumissionnaires d'imprimer le formulaire TECH-1, le compléter À LA MAIN, le signer, et le joindre en tant que page 1 de leur proposition". En raison du lieu physique de l'entreprise, nous entrons dans une coentreprise, serait-il possible pour eux de remplir ce formulaire manuellement et nous l'envoyer en format PDF? Ou doivent-ils remplir manuellement et faire parvenir le formulaire «ORIGINAL» par messagerie électronique ou courrier postal?</p> | <p><i>Le Format PDF est suffisant, aussi longtemps que le TECH-1 est signé.</i></p> |
| 10 | <p>Quels formulaires TECH devraient être utilisés pour présenter les informations requises pour R4.3?</p> | <p><i>Le formulaire TECH-6B</i></p> |
| 11 | <p>Les critères R4.1 et R4.2 sont pour tout le personnel, ou ils excluent le chef d'équipe?</p> | <p><i>Tout le personnel</i></p> |
| 12 | <p>Les affectations qui seront présentées pour R4.3 sont-elle destinées à être les mêmes que celles présentées pour R4.1?</p> | <p><i>Oui</i></p> |

| | | |
|----|--|---|
| 13 | Si nous tenons à utiliser certains experts thématiques locaux pour compléter l'expertise de l'équipe d'évaluation de base. Comment et où les détails pertinents (CV ou bio) doivent-ils être inclus dans la proposition? | <i>Les rôles et les responsabilités des ressources locales sont définis dans la Section 4 Termes de Référence sous 12.3 Responsabilités propres aux ressources recrutées sur place. Leur implication doit être définie dans la section de l'approche proposée de la proposition technique. Aucun CV ou de formulaire nécessaire. Tous les autres membres de l'équipe devraient être évalués en vertu R 3.1, R4.1, R4.2 et R4.3 utilisant TECH 6A et TECH 6B.</i> |
| 14 | Se référant à l'article 1.12 Conflits d'intérêts et l'ébauche de la Modèle uniformisé du contrat, "...le Consultant reconnaît qu'il ne pourra pas soumettre de proposition, soit à titre de consultant principal, soit à titre de sous-traitant ou entrepreneur (y compris comme personne-ressource), ni aider un tiers à présenter une proposition, pour tout besoin lié aux travaux à exécuter par le Consultant en vertu du contrat... " Est-ce que MAECD peut confirmer si cette clause signifie que les ou la firme(s) que mets en œuvre l'évaluation du programme du pays serait inadmissible à soumissionner pour, ou demander pour, les futurs contrats de mise en œuvre du projet MAECD au Soudan du Sud? | <i>L'entreprise ou les entreprises qui mettront en œuvre la présente évaluation du programme du pays pourront soumissionner sur les futurs contrats de mise en œuvre de projets du MAECD au Soudan du Sud</i> |

C) TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.